



Communiqué relatif à la composition du comité électoral consultatif de l'université

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D719-3 et D719-22 ;
Vu les statuts de l'Université Montpellier-III ;
Vu les désignations effectuées par les listes comportant des représentants élus au conseil d'administration ;

Le président de l'Université Montpellier-III

COMMUNIQUE

Ont été désignés membres permanents du comité électoral consultatif, au titre du 4^{ème} alinéa de l'article 37 des statuts de l'université :

Collège A :

ENERGIE UPV :	M. Christian LAVERGNE	christian.lavergne@univ-montp3.fr
OUVERTURES UPVM :	M. Dominique TRIAIRE	dominique.triaire@univ-montp3.fr

Collège B :

ENERGIE UPV :	Mme Alessia TRIVELLONE	alessia.trivellone@univ-montp3.fr
OUVERTURES UPVM :	Mme Sylvie BLETRY	sylvie.bletry@univ-montp3.fr

Collège des personnels BIATSS :

La C.G.T. :	Mme Andrea MONTES LARA	andrea.montes-lara@univ-montp3.fr
SNASUB FSU et non syndiqués :	M. Pierre BUISSON	pierre.buisson@univ-montp3.fr
A&I UNSA-éducation :	Mme Stéphanie CRESPIN	stephanie.crespin@univ-montp3.fr
SNPTES :	M. Hervé HOPP	herve.hopp@univ-montp3.fr

Collèges des usagers :

Tes assos bougent Paul-Va :	Désignation non effectuée	adem.montpellier@gmail.com
Solidaires :	M. Thomas LÉVY	thomas.levy@etu.univ-montp3.fr
UNEF et associations :	M. Baptiste ARNOUX	baptiste.arnoux@etu.univ-montp3.fr
Les super'S'élus – Corpo Lettres Epsylone :	M. Stanislas HURET	stanislas.huret@etu.univ-montp3.fr

Par ailleurs, un-e représentant-e du recteur participe à titre de membre aux réunions du comité :
ce.recdesup@ac-montpellier.fr

Enfin, sont invités aux réunions du comité électoral consultatif :

- Le président de l'université ou son représentant : secretariat.presidence@univ-montp3.fr
+ copie à : daji@univ-montp3.fr
- Le directeur et le responsable administratif concernés s'agissant des élections des membres des conseils des UFR et de l'ITIC,
- Toute personne dont le responsable de l'organisation des élections souhaite le concours.

Les membres permanents du comité sont désignés librement par chacune des listes concernées. Toute modification dans ces désignations doit être signalée à la DAJI (daji@univ-montp3.fr).

Dans le cas où la personne désignée en tant que membre permanent est dans l'impossibilité de participer à une réunion du comité, le ou les responsables de la liste concernée ont la possibilité de désigner ponctuellement un représentant de la liste pour participer à la réunion en question.

Fait le 4 octobre 2017, à Montpellier.

Le président,
Patrick GILLI